

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT** Président.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Secrétaire général ; Patrick **CLUZAUD** Trésorier Général, Marie-Françoise **POTEREAU**, vice-présidente, Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente, Nicolas **ROUGEON**, Vice-Président.

Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information, Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président.

Excusé. e. s :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente, Camille **MAIRE** représentante de la commission des SHN, Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	TARIFICATION 2027	3
III.	QUESTIONS DIVERSES	7
1.	Règlement des mutations	7
2.	Piste	7
3.	BMX.....	7
4.	Commission corps arbitral.....	7
5.	Route.....	8
6.	Route U19	9
7.	Épreuves officielles.....	12

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif et les remercie de s'être rendus disponibles pour cette séance dédiée en grande partie à la tarification fédérale.

Il fait part du décès survenu le 19 juillet 2026 du Docteur Alain Calvez, ancien Président du comité régional de cyclisme des Pays de la Loire de 1980 à 2012. Le Bureau Exécutif partage la peine de la famille endeuillée et lui adresse ses plus sincères condoléances.

II. TARIFICATION 2027

Patrick CLUZAUD tient à remercier Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX pour leur précieux travail concernant la définition de la tarification 2027, travail auquel il a été associé.

De manière générale, les différents éléments qui composent cette tarification demeurent relativement stables.

Licences

Le tarif des licences enregistre une légère augmentation (+1,5 %) qui s'explique par l'inflation qui impacte la FFC du fait d'un contexte économique et international assez tendu. Par ailleurs, l'année 2027 verra la Fédération et ses équipes très mobilisées sur les Championnats du monde 2027, événement qui pourrait occasionner des surcoûts.

Le produit relatif à la part fédérale a été projeté sur une hypothèse de 110 000 licenciés, soit une hypothèse stable par rapport aux saisons précédentes.

À date, les catégories de licences restent inchangées et les seules modifications sont les suivantes :

- À la suite d'une décision de l'UCI, la FFC mènera une réflexion sur la création d'une licence pour les agents sportifs.
- Le pass Organisation valable un mois sera désormais coupé en trois périodes (versus deux périodes précédemment).
- La licence animateur régional bénéficie d'une réduction de 100 euros.

Assurances

À la faveur d'un travail de négociation mené par Christophe LAVERGNE, Christophe XHONNEUX et Gilles DA COSTA, les résultats de l'appel d'offres sur les assurances ont permis une stabilité des coûts d'assurance sur les deux prochaines années. Le nouveau contrat à venir permet de juguler la tendance haussière qui avait été observée ces dernières années et d'envisager une légère réduction des sommes facturées aux Comités Régionaux pour les épreuves régionales et à la LNC. Les assurances pèsent de l'ordre de 4,5 M€ dans le budget de la FFC, la maîtrise de ce poste est donc essentielle dans l'équilibre d'ensemble.

Les modifications seront par conséquent marginales. Aussi est-il proposé de réduire la somme d'assurance à répartir entre les comités régionaux au titre des épreuves (déjà significativement réduite en 2026) de 509 k€ à 500 k€ et celle supportée par la LNC de 769 k€ à 760 k€.

Affiliations et les labellisations

À la suite d'une décision prise lors du Bureau Exécutif de décembre 2025, les tarifs des labels U19 Route sont modifiés comme suit :

- U19 FFC Hommes : 370 euros (contre 350 euros en 2026).
- U19 FFC Femmes : 160 euros (contre 150 euros en 2026).
- U19 UCI Hommes : 850 euros (contre 800 euros en 2026).
- U19 UCI Femmes : 370 euros (contre 350 euros en 2026).

Le label Team Aventure Gravel est supprimé

S'agissant du montant de l'affiliation, il ne peut être revu dans la tarification, car il nécessite d'être voté en Assemblée générale. Une réflexion devra être menée avant la fin de l'année sur ce sujet en vue de la prochaine Assemblée générale de la FFC.

Droits d'organisation

La tarification 2027 prévoit un droit d'organisation et d'assurance pour un montant de 420 000 euros HT spécifique pour les Championnats du monde 2027 de Haute-Savoie.

Une épreuve E-Cycling avec des droits associés a été créée. Certaines épreuves peuvent être organisées hors club affilié moyennant la signature d'une convention.

Pour ce qui est des épreuves ultramarines concernant les courses à étape, il est proposé de maintenir à l'identique les droits pour les jours supplémentaires.

Droits d'engagements

À la demande de deux Comités Régionaux, le plafond sur les épreuves de compétitions Jeunes U15 et U17, Route, Piste, Cyclo-cross a été modifié : le total maximum passe de 8 euros à 15 euros, le delta étant attribué à l'organisateur dont la part pourra osciller entre 3 euros et 10 euros. Il est précisé que cette mesure qui s'inscrit dans une logique d'aide aux organisateurs ne revêt pas un caractère obligatoire : les organisateurs pourront choisir de rester au plancher de 8 euros s'ils le souhaitent.

Les épreuves Gravel seront concernées par une part fédérale de 3,70 euros.

Prix

Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'augmentation de l'indemnité kilométrique est portée de 0,33 cts/km à 0,35 cts/km. Il est proposé une entrée en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2026. La mesure représente un coût de l'ordre de 12 k€ d'après les volumes

d'indemnisation constatés sur l'exercice 2025. Le règlement financier devra être mis à jour.

- La mention rappelant le **non-remboursement des boissons alcoolisées** est explicitée sur les différentes pages.
- L'assurance des Comités Régionaux :
 - o Les montants relatifs à la flotte automobile seront ajustés dès qu'ils auront été transmis par WTW.
 - o Les assurances épreuves sont calculées selon le même mode qu'en 2026 sur la base des statistiques des épreuves pondérées de 2025 et des licenciés. La somme à répartir est passée de 509 k€ à 500 k€.
- L'échéancier des droits d'engagement Comités Régionaux :
 - o Les montants n'ayant pas été révisés depuis plusieurs années, il est proposé de réajuster les acomptes appelés en fonction du poids des comités dans le réel 2025.
 - o Une régularisation et un solde seront effectués en fin d'exercice.

Tarification DTN:

À l'instar des précédentes années, la DTN a transmis les éléments relatifs à sa tarification concernant :

- Les formations INF (DEJEPS, DESJEPS notamment).
- Les labellisations de sites VTT, Cyclo, Gravel.
- Les prestations Sport Santé.
- La formation Posturologie (nouvelle formation).
- Les stages et séjours sportifs.
- Les tarifs de pension et demi-pension dans les différentes structures pour les athlètes.
- Les prestations d'évaluation (PLATO).
- Les locations de salle et espaces, dont les nouvelles salles au Campus Trappes.

Gilles DA COSTA tient à souligner la problématique des Comités Régionaux qui n'utilisent pas Cicleweb. Si son utilisation s'est généralisée sur la Route, il n'en est pas de même pour les épreuves de VTT et de BMX. De fait, les engagés ne sont pas déclarés, situation qui entraîne une baisse considérable des droits fédéraux depuis plusieurs années. En outre, il s'avère que des non-licenciés prennent part à ces épreuves alors même que la réglementation de la FFC en interdit expressément la participation. À l'aune de cette situation, il est impératif que la Fédération mette en œuvre des dispositions extrêmement fermes pour la saison 2027, afin de conserver toute sa crédibilité.

Le Président abonde totalement dans ce sens et déclare que la Commission des finances a également mentionné ce point de manière très explicite.

Gilles DA COSTA sollicite l'autorisation du Bureau Exécutif pour mettre en place une politique très ferme visant à faire respecter la réglementation fédérale sur ce sujet.

Le Bureau Exécutif se prononce favorablement sur la mise en œuvre d'une telle politique qui passera nécessairement par le déploiement de mesures techniques.

Cathy MONCASSIN tient à faire part de son désaccord concernant l'augmentation des droits d'engagements pour les Jeunes.

Nicolas ROUGEON estime que le coût d'engagement à 15 euros peut se révéler élevé pour les jeunes.

Le Président souligne qu'il s'agit de la création d'une possibilité et non d'une obligation. De fait, les organisateurs qui le souhaitent pourront maintenir le tarif de 8 euros.

Il déclare que la Commission des finances a émis un avis favorable concernant l'ensemble de la tarification 2027.

Tenant compte des réserves formulées par Nicolas ROUGEON et Cathy MONCASSIN, lesquelles ont été consignées au cours des échanges, le Président soumet la tarification 2027 au vote du Bureau Exécutif.

La tarification 2027 est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD explique que les travaux et les échanges relatifs à la tarification 2027 ont mis en exergue des axes de réflexion pour l'avenir. Ces axes sont les suivants :

- Le module santé : il a été convenu avec le Président et le Secrétaire Général de confier la chefferie de ce projet à Tristan HORREAUX.
- La création d'une licence Jeune « hors compétition » : bien que séduisante, cette idée nécessite une réflexion approfondie en raison d'un possible glissement des licences qui pourrait avoir des incidences assez importantes.
- La révision des grilles de prix : La Commission Route a émis des propositions.
- Le financement des actions RSE de la FFC : il conviendra de s'interroger sur la mise en place d'une mesure financière lors de la prise de la licence tout en évitant qu'elle soit perçue comme « punitive » mais au participative comme la possibilité d'arrondir à la dizaine supérieure
- La mise en place d'un système de parrainage et de marrainage, pour les femmes néo-licenciées. Ledit système suppose également une réflexion sur les modalités et la faisabilité technique.
- Le lancement d'une réflexion concernant les épreuves sous convention pour lesquelles un tarif pourrait être affiché plutôt que la mention « sous convention ». Un travail d'harmonisation pourrait aboutir à une simplification de gestion et une transparence accrue.

Ces différents sujets pourront être instruits au cours de l'année à venir avant d'envisager une future intégration dans la tarification 2028.

Cathy MONCASSIN déclare ne pas être favorable à une licence Jeune « hors compétition », car de nombreux jeunes intègrent les clubs en mode loisir avant d'évoluer ensuite vers la compétition.

Le Président indique que la Commission des finances a émis l'idée de déterminer la proportion des jeunes qui ne font pas du tout de compétition parmi les licenciés Jeunes.

À l'instar de Cathy MONCASSIN sur le sujet d'une licence Jeune « hors compétition » qu'il juge également risqué. Une réflexion approfondie est nécessaire.

Dans le cadre de la prochaine campagne de licences, il s'interroge sur la possibilité d'adjoindre un questionnaire aux personnes qui souscrivent à une licence fédérale, afin de cerner leurs motivations et leurs attentes à l'égard de la FFC.

Le Président juge l'idée pertinente. Toutefois, la participation à ce questionnaire devra être facultative dans la mesure où le processus relatif à la prise de licence est déjà particulièrement lourd.

Fabien RAFFOUX ajoute que la mise en place d'un tel questionnaire ne pourra se faire pour la campagne 2027, car la DSI doit s'atteler à intégrer les différentes transformations actées par le Bureau Exécutif. En revanche, il est tout à fait possible de l'envoyer avec l'email contenant la licence.

Le Président observe qu'il s'agit d'une alternative très intéressante.

Il remercie Patrick CLUZAUD, Gilles DA COSTA, Christophe XHONNEUX et les équipes fédérales ayant contribué à la définition de la tarification 2027, ainsi qu'au travail sur les axes de réflexion susmentionnés.

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Règlement des mutations

Gilles DA COSTA annonce que la version du règlement des mutations figurant sur la plateforme du Bureau Exécutif a été revue et corrigée. Elle peut par conséquent être soumise au vote du Bureau Exécutif.

Mise aux voix, le règlement des mutations est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Piste

Gilles DA COSTA explique que la réglementation Piste a été mise à jour à l'aune des modifications actées par l'UCI, comme l'introduction de barèmes de pénalités.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, les modifications apportées à la réglementation Piste sont validées à l'unanimité des votants.

3. BMX

Gilles DA COSTA indique que la Commission nationale BMX a finalisé le calendrier BMX Racing.

Soumis au vote des membres du Bureau Exécutif, le calendrier du BMX Racing est approuvé à l'unanimité des votants.

4. Commission corps arbitral

Gilles DA COSTA déclare que la Commission du corps arbitral propose de faire évoluer la nomination des arbitres sur les épreuves fédérales de Cyclo-cross de la manière suivante :

- La nomination du juge adjoint par le Comité Régional pour le Championnat de France et les Coupes de France.

- La suppression d'un adjoint en moins pour le Championnat de France et les Coupes de France.
- L'ajout d'un arbitre technique supplémentaire pour les Coupes de France.

Mises aux voix, les modifications susmentionnées sont approuvées à l'unanimité des votants.

5. Route

En préambule, Gilles DA COSTA tient à souligner la très belle organisation et le très beau déroulement de l'épreuve de Chantonnay.

Il explique que dans un contexte économique financier assez tendu, la Commission nationale Route propose d'alléger certaines contraintes financières et administratives pour éviter de fragiliser davantage les structures de haut niveau amateur, et de leur envoyer ainsi un signal fort dès 2027.

Les évolutions sont les suivantes :

- N1 : budget plancher abaissé à 250 k€ au lieu de 300 k€.
- N2 : budget plancher abaissé à 100 k€ et 0,5 ETP (au lieu de 1 ETP).
- N3 : budget plancher abaissé à 40 k€ (pas d'obligation de salariat = pas de changement).

Les éléments pour les structures N Femmes s'inscrivent dans cette même trajectoire, soit :

- N1 : budget plancher abaissé à 80 k€ au lieu de 100 k€.
- N2 : budget plancher abaissé à 20 k€ (pas d'obligation de salariat = Pas de changement).

Le niveau sportif des coureurs demeure inchangé dans l'immédiat.

En contrepartie de ces assouplissements, un calendrier minimum de participation sera imposé :

- 24 courses fédérales/UCI Françaises pour les N1.
- 12 courses pour les N2 et 8 courses pour les N3.

Enfin, il est proposé de remplacer la référence trop restrictive à la licence Cadre technique national par une licence de la catégorie Encadrement.

Soumises au vote du Bureau Exécutif, les évolutions susmentionnées sont adoptées à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA indique que ce document sera l'objet d'un contrôle par la CACG dans le cadre de l'attribution des labels. De fait, ce document possède une valeur réglementaire très importante.

Tommy VANOUDENDYCKE poursuit avec le calendrier actuel qui est jugé trop tardif au regard de la réalité du recrutement, des mutations, des inscriptions scolaires et de la préparation des saisons. La Commission nationale propose par conséquent de l'avancer d'un mois dans les conditions suivantes :

1. Retour du formulaire d'intention avant le 7 septembre (au lieu du 30 septembre).
2. Réception des nouvelles candidatures en septembre (au lieu du mois d'octobre).
3. Afin de valider les dossiers d'engagement avant la fin de l'année 2026, il apparaît la nécessité d'avancer la date limite de retour, au vendredi 30 octobre 2026 inclus. Ce retour doit permettre d'étudier les éléments financiers au plus tôt et l'objectif est de proposer des labellisations, sous réserve de la réalisation de l'Assemblée générale avec la production du rapport financier donnant quitus aux comptes, et sous réserve des documents financiers complets.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition visant à avancer le calendrier d'un mois comme exposé ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE évoque ensuite la période actuelle du 1^{er} au 31 octobre qui ne correspond plus complètement aux pratiques, car de nombreux coureurs ont déjà arrêté leur choix au mois d'août ou au début du mois de septembre.

Le décalage est particulièrement problématique pour les jeunes qui changent de région dans le cadre de leurs études.

Eu égard à cette situation, la Commission nationale propose une période élargie du 1^{er} septembre au 15 octobre.

Cette évolution devra être argumentée au regard du calendrier sportif, des contraintes UCI et des licences. **Elle devra par ailleurs être portée en instance auprès du Conseil Fédéral et du CNPT pour une évolution en 2028.**

6. Route U19

Tommy VANOUDENDYCKE aborde le sujet du classement des structures et annonce que la Commission nationale propose de mettre en place :

- Un classement sportif par points.
- Un indicateur de qualité par étoile (de 1 à 5 étoiles) avec des critères extra-sportifs supplémentaires.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE déclare qu'à l'issue d'un travail étroit avec la DTN sur la Coupe de France U19, la Commission nationale propose plusieurs ajustements réglementaires.

Pour rappel, la Coupe de France U19 a vocation à affirmer le parcours fédéral de formation et d'accession au haut niveau des coureurs en :

- Leur faisant découvrir un panel d'épreuves riches et variées avec leurs spécificités propres.
- Développant la culture de la sélection et l'intégration à un collectif régional.
- S'inscrivant en complémentarité avec le programme des équipes/clubs des coureurs.

Aussi, la Commission nationale propose de rendre obligatoire la participation à la Coupe de France pour tout coureur sélectionné par son Comité Régional. Elle conditionne la participation au Championnat de France de l'Avenir et la sélection en Équipe de France U19. Le Conseiller Technique Régional/Référent régional garantit le respect de cet engagement.

Concernant la liste des épreuves, la Commission nationale Route propose d'apporter les précisions suivantes :

- Pour une meilleure lisibilité réglementaire et au regard de l'évolution du cyclisme dans cette catégorie, il est proposé une Coupe de France U19 sur des épreuves nationales exclusivement. Les organisateurs des épreuves internationales concernées seront prévenus de ce recentrage pour la Coupe de France U19.
- Une répartition des manches comme suit :

Début avril	Épreuve en ligne avec secteurs pavés (110km dont 20km de pavés minimum)
Début mai	CLM individuel : 15 à 25km sur parcours majoritairement plat et sur route roulante (ratio moyen D+/km de maximum 5m de D+ par km parcouru)
Début mai (la veille ou lendemain du CLM indiv)	CLM par équipe : 22 à 30km sur parcours majoritairement plat et sur route roulante (ratio moyen D+/km de maximum 5m de D+ par km parcouru) Participation : 5 à 6 coureurs
Fin mai à début juin	Epreuve en ligne avec parcours montagneux (120km et 2500m de D+ minimum)
2 à 5 semaines avant le championnat de France de l'Avenir	Configuration idéale - Course par étapes de 3 jours proposant : - 1 CLM individuel (8 à 20km) ou par équipes (10 à 25km) // format Paris Nice possible - 1 étape plate ou vallonnée avec bonifications* - 1 étape vallonnée ou de moyenne montagne avec bonifications (Golden km*) *Toutes les étapes en ligne doivent proposer 1 Golden km dans la première moitié d'étape avec 3 sprints bonification (10'' / 6'' / 4'' / 2'') ainsi qu'une bonification à l'arrivée (10'' / 6'' / 4'' / 2'')

Pour ce qui est de la participation, la Commission nationale Route propose d'intégrer les précisions suivantes :

1. La suppression de la notion de participation pour les épreuves internationales.
2. Épreuves inscrites au calendrier national :
 - Participation – Équipes de 5 à 8 coureurs :
 - Comités Régionaux.
 - Comité Départemental de l'organisation de l'épreuve.
 - Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de clubs ou de sélections régionales, à l'exclusion des équipes nationales.
 - Club ou équipe fédérale U19 du club organisateur de l'épreuve.

Précisions complémentaires :

- Pas de possibilité de constitutions d'équipes mixtes, sauf pour la ou les sélections des Comités Régionaux ultramarins.
 - Lorsque les coureurs des Comités Régionaux ultramarins et de la Corse participent à titre individuel, leur dépannage est assuré par un autre comité régional.
3. CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPES (DÉTAIL DANS L'ARTICLE 7) :
 - Participation – Équipes de 5 à 6 coureurs :
 - Comités Régionaux.
 - Comité Départemental de l'organisation de l'épreuve.

- Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de clubs ou de sélections régionales, à l'exclusion des équipes nationales.
- Club ou équipe fédérale U19 du club organisateur de l'épreuve.

Dispositions particulières :

- Étant donné que le contre-la-montre par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureurs à cette spécialité, la constitution d'une équipe de Comité Départemental avec des coureurs appartenant à des clubs déjà représentés dans l'équipe du Comité Régional est possible.
- La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs issus des CR ultramarins et de Corse. Pour les Comités Régionaux de métropole, la participation à 3 coureurs et moins n'est pas possible. Ces dispositions ont été validées par le Conseil Fédéral du 22 janvier 2021.

S'agissant de la participation des coureurs aux Coupes de France U19, la Commission Nationale Route propose les précisions et/ou ajustements suivants :

- Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19 les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ÉLITE et OPEN en U19 délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.
- *Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.

Un coureur pourra participer aux épreuves de Coupe de France sous les couleurs de son Comité Régional (métropole ou Ultramarin – choix à réaliser en début de saison) ou sous les couleurs du Comité Départemental.

En cas de représentation d'un club français dans deux structures différentes (1 coureur sélectionné en sélection régionale, et 1 autre du même club dans l'équipe du club français invité), une priorité sera laissée à la structure du Comité Régional constituant le socle et la base de la participation dans les Coupes de France U19. Seul le coureur portant le maillot de la sélection régionale marque des points sur la manche.

Un coureur français licencié dans un club étranger ou membre d'une équipe de développement juniors UCI étrangère n'est pas autorisé à concourir autrement que sous le maillot de sa sélection régionale. Les clubs et équipes étrangères sont soumis à l'article 2.1.17 du Titre II.

En ce qui concerne les classements, la Commission nationale propose les ajustements suivants :

- Le classement individuel est ouvert à l'ensemble des coureurs qui courent sous les couleurs de leur sélection régionale. Les coureurs des équipes étrangères ne seront pas intégrés dans ce classement général individuel (évolutif ou définitif).

- Il sera établi par l'addition des points acquis à la place réelle par les coureurs en sélection régionale dans les épreuves énumérées à l'article 3 et suivant le barème ci-après.
- Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France U19. En cas d'égalité de points, au classement général individuel, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve).
- Le contre la montre par équipe comprend bien un barème de points au classement individuel de la Coupe de France U19. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve.

S'agissant du barème, la Commission nationale Route propose de l'ajuster en supprimant les points bonus attribués au meilleur coureur sur les GPM ou classements sprints (10 points) pour correspondre à la réalité de la saison.

Enfin, la Commission nationale qui a également travaillé sur le sujet du dépannage propose d'apporter les ajustements suivants :

- Pour la première épreuve de la Coupe de France, l'ordre des voitures suiveuses est établi selon le classement par équipe de l'année N-1 :
 - o 1^{er} tirage au sort pour les autres équipes de sélection régionale présentes à la réunion avec diplômes conformes.
 - o 2^e tirage au sort pour les autres équipes (absentes à la réunion ou diplômes non conformes).
- Pour les autres épreuves de la Coupe de France, l'ordre des voitures suiveuses est établi selon le classement individuel des coureurs au classement général :
 - o 1^{er} tirage au sort pour les équipes de sélection régionale présentes à la réunion avec diplômes conformes qui n'ont pas de coureur classé au classement individuel.
 - o 2^e tirage au sort pour les autres équipes (absentes à la réunion ou diplômes non conformes).

Le Président réitère que ces ajustements sont le fruit d'une concertation entre la DTN et la Commission nationale Route dont l'enjeu est de recentrer la Coupe de France U19 sur les Comités Régionaux avec la prise en compte de mesures techniques qui permettent d'avoir suffisamment de participants dans les courses.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

7. Épreuves officielles

Xavier GAVORY propose d'attribuer les épreuves suivantes :

Gravel

- Coupe de France, Marsac (Nouvelle-Aquitaine), le 5 septembre 2026.

BMX Freestyle

- Championnat de France, Martigues (PACA), du 25 au 27 septembre 2026 (sous condition de la signature de la convention *ad hoc*).

Mise aux voix, l'attribution des épreuves susmentionnées est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président informe du changement de date du Bureau Exécutif du mois d'octobre qui est décalé au mercredi 21 octobre 2026 en raison des Championnats du monde qui se tiendront en Chine.

Gilles DA COSTA annonce s'être rendu avec Magali DELLA SCHIAVA, Vincent PETIT, président du Comité Régional HAUTS-DE-FRANCE, et Philippe LIMOUSIN, secrétaire du Comité Régional HAUTS-DE-FRANCE, dans la ville de Saint-Omer (Pas de Calais) qui s'est portée candidate pour accueillir le Congrès fédéral de 2027 et la soirée de gala afférente. Selon la disponibilité du lieu sélectionné, le Congrès se tiendra soit le dernier week-end de février, soit le premier week-end de mars.

Le Président adresse tous ses remerciements à Magali DELLA SCHIAVA et Gilles DA COSTA pour leur travail sur ce dossier.

Il met aux voix la proposition visant à octroyer à la ville de Saint-Omer l'accueil du Congrès fédéral 2027.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD déclare que la Fédération Française de Cyclisme a signé un partenariat d'envergure avec Lidl France. Ce partenariat prendra effet en octobre 2026 lors des Championnats du monde Route qui auront lieu à Montréal.

À travers ce partenariat, Lidl accompagnera la Fédération sur trois actifs majeurs :

- L'Équipe de France (toutes disciplines).
- Les Championnats de France.
- La jeunesse, avec le naming des Trophées de France des Jeunes Cyclistes (Route, VTT, BMX et Cyclo-cross).

Le Président remercie Tristan HORREAUX et Patrick CLUZAUD pour leur précieux travail qui a permis de conclure ce partenariat d'une durée de trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 10 septembre 2026.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Gilles DA COSTA